

CONTENU DU RAPPORT DU SERVICE CONSEIL : ACCOMPAGNEMENT APPROFONDI

Le rapport remis au bénéficiaire suite à un accompagnement express a pour objectifs de :

- Identifier ou confirmer la localisation la plus pertinente pour implanter le stationnement vélo
- Faire visualiser le stationnement vélo dans son environnement en choisissant parmi plusieurs scénarios
- Permettre de faire une demande précise de devis auprès d'un équipementier référencé par le programme (type et nombre de stationnement, équipements complémentaires)
- Donner une évaluation du coût global de la solution de stationnement préconisée
- Calculer la capacité la plus pertinente en fonction de la fréquentation et des contraintes d'aménagement
- Inciter à une bonne sécurisation de l'espace et un accès facile pour maximiser son usage
- Donner des repères, ressources et contacts pour inciter à l'usage du vélo par les habitants ou les usagers

Caractéristiques du bâtiment ou de l'espace qui accueillera le stationnement vélo

- Emplacement et caractéristiques du bâtiment ou de l'espace (parcelle cadastrale, nombre de logements ou d'usagers, année de construction, surface, typologie des appartements, etc.), du stationnement vélo s'il en existe (type de mobilier, capacité, accessibilité, taux d'utilisation, sécurisation...)
- Contexte réglementaire (dimensionnement minimal, type d'équipement...), obligations éventuelles et textes applicables (Plan Local d'Urbanisme, Code de la Construction et de l'Habitation, Règlement de copropriété) et, si pertinent, comparaison aux standards d'une construction neuve ou meilleures pratiques (référentiel NF Habitat, exemples proches en configuration ou situation géographique)

Évaluation de la capacité de stationnement en fonction de :

- Effectif : habitants, usagers
- Relevé de fréquentation (si espace existant), dénombrement de pratiques de stationnement non conforme (exemples : mobilier urbain, grilles, cour intérieure, cage d'escaliers, balcon...), possibilités de report modal (exemple : présence et fréquentation d'un parking automobile), demandes formulées par les occupants
- Emplacement, espace disponible, contraintes d'espace (possibilité de convertir des places de stationnement voiture) et de sécurisation
- Présence de stationnements vélo à proximité (50 m) et qualification de ces stationnements si existants (sécurisés, abrités, capacité, etc.)
- Diversité des vélos, exemple : vélo cargos, sacoches, paniers, sièges enfant...) et des usages (utilitaire, sportif, touristique...)
- Autres usages si espace contraint (exemple : poubelles, poussettes...)
- Part modale vélo du lieu du projet (si connue)
- Balisage et délimitation du cheminement, facilité d'accès (plain-pied, rampe, portes à franchir)
- Budget disponible

Présentation visuelle de la solution envisagée

- Plan avec dimensions, montages photos ou dessin
- Type de mobilier de stationnement (éventuellement équipements complémentaires éligibles au programme)
- Disposition du mobilier (éventuellement équipements complémentaires éligibles au programme) et rangement des vélos (longitudinal, en bataille, à étage...), nombre et dimensions
- Représentation du mobilier dans son environnement (emplacement dans le bâtiment ou situation de l'endroit dans l'espace public) et cheminement pour y parvenir
- Éventuellement la signalétique vers le local ou l'espace (panneaux directionnels, fléchage au sol, éléments séparatifs, avertissement de la présence de cyclistes...)
- Mesures de sécurisation de l'espace

Estimation du coût des solutions envisagées

- Budget détaillé par type de dépense (mobilier, signalétique, électricité, sécurisation...)
- Signalement des équipements éligibles au programme (mobilier de stationnement, autres comme casiers, outils...)
- Montant prévisionnel pris en charge par le programme
- Possibilité éventuelle de financement complémentaire (par exemple : aide de la ville de Paris pour les copropriétés privées)
- Éventuelles économies permises par le projet (renégociation de contrats d'entretien pour une copropriété...)
- Estimation si possible de la plus-value immobilière apportée par le stationnement vélo (attractivité du bien, prix de vente...)
- Coût rapporté à la place de stationnement (et en comparaison avec le coût d'une place automobile)

Procédure pour les copropriétés privées

- Argumentaire et préparation de l'assemblée générale (valorisation du bien)
- Formalisme et délais
- Documents type (proposition de résolution, compte-rendu et mentions importantes, modification éventuelle de règlement de copropriété)
- Rendus d'entretiens avec le syndic, le conseil syndical, des habitants ou usagers

Modèles de ressources pour :

- Mode d'emploi du mobilier (à étages par exemple), des équipements (tutoriel mécanique pour les outils) et les bonnes pratiques (bien attacher son vélo, choix de l'antivol et marquage)
- Rédaction ou rappel des bonnes pratiques d'usage (utilisation régulière, pas d'hivernage de vélo...)
- Développer l'usage du vélo (par exemple : guide des cyclistes du quotidien de la FUB, guides ou coordonnées d'associations locales, vidéos pédagogiques...)

Indicateurs à remplir par le conseiller sur la plateforme, en complément du dépôt du rapport :

- Type de stationnement (abri, attaches libres, attaches dans local)
- Nombre de places
- Équipements complémentaires (case à cocher) et nombre
- Coût global du projet
- Coût par place
- Coût des équipements éligibles au programme : mobilier de stationnement, équipements complémentaires

Conclusion

- Éventuels freins rencontrés à la conduite de la mission
- En cas de non aboutissement du projet, préciser les raisons et solutions possibles en dehors du programme Alvéole Plus

Délais (dans la limite de la durée du programme)

- À rendre 1 an après max pour les copropriétés
- À rendre 2 à 3 mois après la demande de prestation pour les autres cibles